



CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu analytique de la séance du 28 juin 2017



Compte-rendu analytique du Conseil municipal du 28 juin 2017

Appel : 30 présents. Delphine RENAUDIN, Clémence JOMIER, Alexandre BOCQUILLON, Sacha GAILLARD et Pierre CAZENEUVE ont donné pouvoir respectivement à Caroline CHAFFARD- LUCON, Capucine du SARTEL, Dominique LEBRUN, Jean-Christophe PIERSON et Morane SHEMTOV.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la séance du **Conseil municipal du 18 mai 2017** est adopté à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Le Maire rend compte des 52 décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée par le Conseil municipal:

Marchés de travaux et missions consécutives (4 décisions):

- Câblage informatique et électrique des écoles élémentaires des Coteaux, de la Fouilleuse, de Montretout et du Val d'Or à Saint-Cloud
- Modifications n°1 au marché pour la rénovation de l'auditorium du Conservatoire de musique et de danse
- Entretien (courant) des espaces verts
- Entretien des ascenseurs, des appareils de levage et des escaliers mécaniques

Marchés et Contrats : fournitures et prestations de services (8 décisions):

- Avenant n°1 au marché d'entretien des installations techniques des fontaines
- Location d'une partie de l'hippodrome pour le Forum des Associations le samedi 9 septembre 2017
- Abonnements pour la Médiathèque (3 décisions)
- Modification n°1 à l'accord-cadre pour le blanchissage et le nettoyage à sec
- Prestations de ventes aux enchères publiques en ligne
- Abonnement téléphonique liaison d'alarme police du Musée des Avelines

Affaires juridiques et domaniales (27 décisions)

- Convention de mise à disposition pour abriter les installations du réseau THD Seine
- Conventions d'occupation temporaire du domaine pour la journée du développement durable du 20 mai 2017, la fête du 14 juillet 2017 et le Forum des associations du 9 septembre 2017 (21 décisions)
- Avenant à la convention d'occupation du domaine public pour la prolongation de l'exposition « DINO EXPO » au jardin de l'Avre jusqu'au 28 mai 2017
- Régulation des collections de la Médiathèque : cession de périodiques
- Convention d'occupation domaniale pour un logement
- Mise à disposition d'œuvres de la Cinémathèque de Toulouse et convention de prêt pour l'exposition Lino Ventura au Musée des Avelines du 12 octobre 2017 au 21 janvier 2018 (2 décisions)

Manifestations municipales (4 décisions)

- spectacle, concert pédagogique et exposition le jeudi 1^{er} juin 2017 au Conservatoire de musique et de danse (2 décisions)
- Spectacle « Le Cirque Magique » le jeudi 22 juin 2017 à la crèche « La Petite Ourse »
- Spectacle «Animation musicale» le mercredi 28 juin 2017 à la crèche « La Farandole »

Régies municipales (9 décisions) :

- Création de régies d'avances pour les séjours et colonie d'été 2017 (5 décisions)
- Avenant n°5 à la régie de recettes pour la participation des familles dans les crèches et haltes garderies
- Avenant n°8 à la régie de recettes des droits de stationnement
- Création de la régie de recettes pour les dons et quêtes
- Avenant N°1 à la régie de recettes publicitaire



Compte-rendu analytique du Conseil municipal du 28 juin 2017

COMMUNICATIONS

Eric BERDOATI.....Maire

■ **Lionet PEZET**, Conseiller municipal élu sur la liste « Saint-Cloud, c'est vous » a souhaité démissionner en raison d'obligations professionnelles qui l'obligent à s'éloigner souvent de notre ville. Le Maire le remercie pour son engagement pendant plusieurs années au service de la ville. Il souhaite la bienvenue à **Marie-Hélène CONTE**, suivante de liste, qui revient dans cette assemblée après y avoir siégé à plusieurs reprises. Il ne doute pas que sa connaissance de la ville et son expérience d'élue seront profitables à notre Conseil municipal (*Applaudissements de l'Assemblée*).

■ La Ville s'était engagée à se séparer d'un certain nombre de biens qui n'étaient pas utiles dans le fonctionnement des politiques publiques délivrées. Ainsi **l'appartement de 170 m², situé 5bis rue d'Orléans**, atenant au Centre de Supervision Urbain et à la Synagogue, a été **vendu aux enchères** pour 1 200 000 €. C'est une très bonne opération après l'installation de la Police municipale et la pérennisation de la synagogue à cet endroit.

Dominique LEBRUN.....Premier Maire - Adjoint, Espace public, voirie et transports

■ **Réfection de chaussées** : La SMGSEVESC va procéder, suite aux travaux d'adduction d'eau, à la **réfection du boulevard Charles-de-Gaulle** entre la rue Lyautey à Garches et la rue de la Porte-jaune à Saint-Cloud, **les nuits des 17 et 18 juillet, de 21 heures à 6 heures** ; le département va procéder à la **réfection de la chaussée rue Dailly**, démarrant place Clémenceau pour s'achever au-dessus de la rue du Docteur Desfossez, **du 24 au 28 juillet, de jour et de nuit** ; un important chantier d'**enrobés** est prévu **rue de la Porte jaune**, de la rue de Suresnes jusqu'au bas de la rue, **du 24 juillet au 11 août** avec de travaux de jour et de nuit. Les riverains seront informés, par tracts et sur le site de la ville, des dates de fermeture partielle.

■ **Gare du Grand Paris Express** : Les travaux ont débuté. Un puits de reconnaissance qui descendra à 18 mètres doit permettre des sondages. La première phase de travaux durera plus d'un an. Une réunion d'information sera proposée à l'automne au Carré.

■ **Extension du stationnement payant** : Dès le 1^{er} juillet 2017, 273 places supplémentaires sont concernées : rue de l'Avre, rue des Gâte-ceps (entre les rues du Bois de Boulogne et Florent Schmitt), rue Jacoulet, rue Ferdinand Chartier, rue Henri Regnault, rue de Buzenval (entre les rues de la Porte jaune et Ernest Tissot). **Le système de paiement « PayByphone »** (paiement par mobile) devrait être mis en place durant l'été. La verbalisation interviendra au 1^{er} septembre.

■ **Stationnement payant place Charles de Gaulle au mois d'août** : Afin de mettre un terme aux voitures ventouses qui encombrant la place au mois d'août et faciliter ainsi l'accès des habitants aux services de la mairie, le stationnement y sera payant du 1^{er} au 31 août.

■ **Requalification de la rue du Calvaire** : Les travaux ont débuté depuis plusieurs jours. Une note d'informations a été distribuée à tous les riverains. Les travaux s'effectueront par phases successives jusqu'à la mi-octobre.

■ **Stations de velibs** : La ville a confirmé, comme plus d'une quarantaine d'autres collectivités, la demande de stations qui seront au nombre de trois (25 vélos au minimum par station dont 30% à assistance électrique). Elles devraient être installées : **station Tram Parc de Saint-Cloud, boulevard de la République, à proximité du centre commercial Monoprix, et gare des Coteaux.**

■ **Nouveaux matériels roulants de la SNCF** : La mise en place est prévue à partir de **décembre 2017 pour les trains en direction de Versailles et de septembre 2018 pour les trains en direction de Saint-Nom La Bretèche**. Les 52 rames concernées seront climatisés, moins bruyantes et bénéficieront de baies vitrées plus larges.



Compte-rendu analytique du Conseil municipal du 28 juin 2017

Thierry ARNAUD.....Adjoint au Maire, Action sociale, logement, citoyenneté et santé

Action sociale

■ **Dispositif de lutte contre la canicule** : La ville a adressé une lettre aux médecins et aux gardiens d'immeubles pour les sensibiliser sur les mesures et les informer du recrutement d'un agent canicule à la mairie. Pendant l'épisode caniculaire (du 19 au 22 juin), 83 personnes ont été contactées, dont les personnes en situation de handicap (à partir du registre nominatif des seniors) afin d'évaluer leurs besoins, de contrôler leur état de santé, en les informant des bons gestes lors d'un épisode caniculaire.

■ **Diminution des interventions du département en matière sociale** : La politique suivie par le Conseil départemental en matière sociale et la réorganisation des services sociaux du département aboutissent à une **baisse sensible des aides apportées**, ce qui se vérifie aussi dans d'autres villes comme Boulogne, Garches et Vaucresson. Thierry ARNAUD et le Conseil municipal regrettent que le département se désengage de sa mission première.

Brigitte PINAULDT.....Adjoint au Maire, Petite enfance, Education, Jeunesse

Education

■ **Carte scolaire** : La Direction académique prévoit pour la rentrée prochaine une **ouverture de classe à l'école maternelle Montretout** et une **fermeture de classe à l'école élémentaire de la Fouilleuse**.

■ **Réception des enseignants** : Elle a lieu **mardi 4 juillet à partir de 17h30 au Musée des Avelines** et débute par une visite guidée de l'exposition **Bonjour Paresse-un dessin partagé de Martinet et Texereau**. Y sont conviés : l'inspectrice de l'Education nationale, les directeurs et enseignants des écoles publiques et privées de la Ville, les proviseurs et principaux des lycées et collèges, les enseignants, les conseillers pédagogiques, les parents d'élèves élus ainsi que les directeurs périscolaires.

■ **Vie scolaire** : Beaucoup de directions d'écoles changent : A l'**école élémentaire du Centre**, Madame Cachéra part en retraite et est remplacée par Madame Nardone, directrice de l'**école maternelle de Montretout**, elle-même remplacée par Madame Bellamy (qui vient de l'Inspection). Madame Nanty, directrice de l'**école Fouilleuse** prend la direction de l'**école élémentaire du Val d'or** à la suite du départ à la retraite de Madame Chatain. Madame Bessou, actuellement directrice de l'**école maternelle du Centre** prend une direction d'école à Garches. Les futurs directeurs des écoles Fouilleuse et de l'école maternelle du Centre ne sont pas encore connus. Le Conseil municipal souhaite à tous la bienvenue et une pleine réussite dans leurs nouvelles fonctions.

■ **Rythmes scolaires** : Le 8 juin, Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Education nationale, a présenté son projet de décret permettant aux communes de revenir plus largement à la **semaine scolaire de quatre jours**, remettant en cause la réforme Peillon qui avait ré-instauré la semaine des quatre jours et demi accompagnés d'activités périscolaires. Le débat sur les rythmes scolaires est donc à nouveau ouvert. **La Ville a décidé de maintenir la semaine de 4 jours et demi encore cette année**, comme la grande majorité des communes du département. Aucun élément tangible sur les conditions de mise en œuvre et de financement en cas de retour à la semaine de 4 jours ne sont connus à ce jour, le décret devant être publié en juillet. **Une concertation sera lancée après les vacances de la Toussaint** ; il s'agira d'établir le **bilan de ces nouveaux rythmes mis en place depuis la rentrée 2014** et de décider de l'opportunité de rétablir ou non la semaine de 4 jours, en gardant toujours comme objectif l'intérêt de l'enfant.

■ **Séjours d'été** : Ils sont tous **complets, 310 places ont été attribuées** ; **17 demandes sont en liste d'attente**, dont 14 pour la colonie organisée à Montalivet du 8 au 15 juillet et trois pour le séjour à Tamié du 8 au 22 juillet.

Christine CHAZELLE.....Adjoint au Maire, Développement durable

■ **Journée du développement durable** : Elle s'est déroulée **samedi 20 mai**, sous le soleil. Il faut remercier toutes les associations qui ont contribué à la réussite de cette journée, ainsi que les services municipaux qui ont participé à son organisation. Des remerciements sont également adressés aux jardiniers du **jardin partagé** qui accueillent le lendemain, dans la plus grande convivialité, des curieux et de futurs associés lors de leur journée portes ouvertes.

■ **Mise en refuges LPO du Parc Marie Bonaparte et du Jardin de l'Avre** : Il est prévu de suivre chaque année les refuges sur le terrain, après la restitution d'un rapport. Cette visite de suivi enrichissante a eu lieu **vendredi 16 juin en**



Compte-rendu analytique du Conseil municipal du 28 juin 2017

présence d'un référent de la LPO, des techniciens, des élus aux espaces verts et au développement durable. Il s'agissait de suivre l'évolution du plan de gestion, de mettre en évidence les premières évolutions de la vie de ces refuges et d'identifier des points d'amélioration. Le nichoir à chouette semble ne pas encore avoir trouvé de locataire, mais les hérissons ont bien leurs ouvertures dans les grillages pour circuler entre les jardins.

■ **Ecole du Val d'or labellisée Eco-Ecole** : Félicitations aux enfants et à toute l'équipe d'enseignants pour cette distinction. Les élèves hissent le drapeau en haut du mât vendredi 30 juin à 16h30.

Ségolène de LARMINAT.....Adjoint au Maire, Culture

■ **Les Trois Pierrots** : - La revue de saison 2017/2018, présentée jeudi 8 juin, a réuni 350 spectateurs, en présence des équipes des spectacles; elle a reçu un très bon accueil. - La rencontre des libraires-en-seine (soirée du 15 juin, avec remise de prix) a eu beaucoup de succès. - Plusieurs résidences sont prévues à la rentrée ; ils donneront lieu à un spectacle jeune public *Peppa Pig* (offert aux familles) et à une représentation du *Songe d'une nuit d'été* (offert aux scolaires).

■ **Médiathèque** : - Le bénéfice de Recycle 'livres de 1490 €, organisé dans le cadre de la journée du développement durable, a été versé au profit de l'association "Veston léger", collectif de musiciens. - La semaine pré-BAC a été un succès : toutes les places disponibles (environ 150) étaient prises. De nombreux parents ont adressé leurs remerciements.

■ **Musée des Avelines** : Le musée va faire l'acquisition de deux tableaux peints par Henry Caro-Delville représentant des *Danses de Satyres* qui ornaient l'Atrium de la Villa Brunet. Cette acquisition majeure pour l'histoire des décors de la villa Brunet, qualifiée de "demeure remarquable" par le service des musées de France, permet de réunir deux des neufs panneaux exécutés vers 1910-1911 par le peintre pour son ami Daniel Brunet.

■ **Conservatoire** : Le week-end festif du Conservatoire (24 et 25 juin), marqué par l'inauguration de l'auditorium rénové, a connu un vif succès.

■ **Fête de la musique 2017 du 21 juin** : La chorale Cantabile s'est produite à l'espace d'animation des seniors. Un concert a été organisé à la Médiathèque, en partenariat avec l'école allemande ; un autre concert a été proposé par l'ECLA place du Moustier.

Marc CLIMAUD.....Adjoint au Maire, Sports et animation

Sports

■ **Ecole des sports** : Les nouvelles inscriptions ouvertes à tous auront lieu samedi 24 juin de 9h00 à 13h00.

■ **Manifestations à la piscine des Tourneroches** : - **AQUAZEN 1ère édition : jeudi 18 mai 2017, de 20h à 23h**. Le but était de mettre en avant l'équipement sportif suite à la rénovation des bassins (spa petit bain) et de créer une ambiance relaxante, dans la mouvance sport et santé. (Stands de massage, kiné/ostéopathes, cours d'aqua-stretching, d'aqua-phobie, atelier Qi Gong, produits alimentaires nutritionnels pour les sportifs, valorisation de la piscine dans la thématique « zen » avec espace détente et éclairage tamisé, musique relaxante, utilisation du petit bain avec les jets hydro-massant et les cascades cols de cygnes, baptêmes de plongée sous-marine. Au total, 150 personnes se sont présentées dont 86 pour des massages ou ostéo. - **AQUAFLUO 3^{ème} édition : vendredi 17 juin**, soirée « l'after day fluo », avec de nombreuses activités sportives principalement pour les adultes. 80 personnes étaient présentes comme l'an passé. **Samedi 18 juin dans l'après-midi, « l'happy swimming », avec des activités ludiques pour les enfants et les familles**. (Parcours flottant à toboggan et tapis, structure gonflable avec passage d'obstacles, water-polo, baptêmes de plongée, Water Ball). **406 personnes se sont déplacées ce jour-là, établissant un nouveau record de fréquentation** et suscitant de nombreux témoignages de satisfaction.

Animation

■ **Festivités du 14 juillet 2017** : Depuis l'an passé, la Ville fête le 14 juillet au jardin des Tourneroches, avec un pique-nique géant et un bal avec orchestre. 2 100 personnes ont participé à la manifestation en 2016. Des triporteurs proposeront chacun une spécialité culinaire. Une innovation cette année : les personnes intéressées pourront se faire photographier par l'exceptionnel triporteur cyclomaton. Entrée gratuite dans la mesure des capacités et de la sécurité.

■ **Forum des associations** : Il permet aux associations culturelles, sportives et solidaires de Saint-Cloud de présenter leurs activités. Il aura lieu samedi 9 septembre 2017, de 14h à 18h à l'hippodrome de Saint-Cloud. Des escapades games seront proposées cette année.



Compte-rendu analytique du Conseil municipal du 28 juin 2017

■ Un challenge tennis inter quartiers et un apéritif champêtre des quartiers devaient être proposés en septembre.

Olivier BERTHET Adjoint au Maire, Sécurité publique, anciens combattants et sécurité routière

■ **Vidéo protection** : La convention de partenariat entre la Ville et l'Etat, approuvée par le Conseil municipal le 18 mai, a été signée par le Préfet des Hauts-de-Seine et par le Maire. Ce document définit les modalités de déport des images de vidéo protection du CSU au Commissariat de Saint-Cloud, de jour comme de nuit. Le Maire souligne que grâce aux aides financières de l'Etat et de la Région, la vidéo protection a pu être financée à hauteur de 50 %.

■ **Police municipale** : Les recrutements se poursuivent. Un nouvel agent vient d'être nommé. Un autre devrait l'être prochainement.

■ **Célébration de l'Appel du 18 juin** : De nombreuses personnes entourant les élus étaient présentes à cette cérémonie. Il faut remercier les services qui l'ont organisée.

Vincent JACQUET.....Adjoint au Maire, Environnement numérique

■ **Le déploiement du Haut débit** : Comme convenu, les représentants de la Ville ont rencontré la société COVAGE 92 qui a racheté le réseau de fibre TVHD au département qui concerne la mise en liaison des 14 000 logements de la commune. A ce jour, sur les 12 500 logements en capacité d'être reliés, seuls 2 500 logements sont connectés à un bouquet d'offres. Ce ne sont que des logements collectifs. Pourquoi les autres ne sont-ils pas reliés ? Tout simplement, commercialiser des bouquets nécessite pour les fournisseurs de payer l'utilisation du réseau horizontal. Il reste 1 500 logements (individuels ou petits collectifs à relier). Tous les bâtiments communaux, écoles incluses (ainsi que les entreprises qui le souhaitent) vont être reliés aussi dans un délai raisonnable. La campagne de connexion va s'accélérer à partir du mois d'octobre. Le dossier évolue donc dans le bon sens. Trois nouvelles rencontres sont prévues d'ici la fin de l'année avec cette société pour suivre l'évolution de la situation. *En réponse à une question du groupe « Saint-Cloud c'est vous » sur l'évolution du déploiement de la fibre optique dans le quartier de Montretout, notamment rue Tahère, il est répondu que la liaison technique sera réalisée prochainement. La Ville ne peut se substituer à la décision des opérateurs (Free, Bouygues, SFR, ORANGE) de commercialiser. Ils vont être mobilisés pour que leur décision soit prise rapidement.*

Mireille GUEZENEC.....Conseiller délégué aux seniors et au quartier Hippodrome/Fouilleuse

■ **Animations à l'Espace des Coteaux** : - Le deuxième atelier de socio-esthétique est terminé et a eu beaucoup de succès ; de nombreux seniors ont participé avec humour à la séance de gymnastique cérébrale ; - la Chorale Cantabile s'est produite dans le cadre de la fête de la musique. Les conférences informatiques, l'atelier d'art floral et la gym douce sont terminées et reprendront après l'été. **L'Espace reste ouvert tout l'été** : informatique chaque jour, jeux de société : lundi et vendredi ; atelier d'arts plastique : jeudi ; le Safari photo emmènera les seniors au cours de six promenades à la découverte des plus belles statues de la Capitale ; deux séances de tricot seront proposées le 11 juillet et le 23 août.

■ **Sorties des seniors à Saint-Cloud en juin** : Ont été organisés : une après-midi thé ciné au Trois Pierrots, une autre très conviviale au Carré en partenariat avec l'ECLA, l'institut Curie et l'Hôpital Huguenin pour tricoter le plus long ruban rose ; un spectacle suivi d'un pique-nique dans le jardin de la crèche La Farandole, avec les enfants ; une conférence concert au Carré avec l'association Arts et Loisirs sur le quartier des Halles ; une après-midi Karaoké à la Résidence Les Heures Claires ; des ateliers dessin et deux visites commentées de l'exposition Bonjour paresse au Musée des Avelines.

■ **Sorties des seniors hors de Saint-Cloud en juin et juillet** : La visite du parc la France Miniature à Elancourt pour découvrir ou redécouvrir les merveilles de nos régions fut appréciée. Une visite est prévue à Chatou vendredi 30 juin pour une après-midi Guinguette, en partenariat avec l'Institut des Hauts-de-Seine. Après le succès remporté par la première journée au bord de la mer l'an dernier, l'opération est renouvelée avec une journée en juillet à Cabourg, par Lisieux (complet).

Vie du quartier Hippodrome- Fouilleuse : Les cérémonies d'inauguration de dévoilement de la plaque « Allée de la Fraternité », des 40 ans du quartier et des 25 ans de l'association APAJ ont lieu samedi 1er juillet, à 18h30.



Compte-rendu analytique du Conseil municipal du 28 juin 2017

Jean-Christophe PIERSON.....Conseiller délégué au Commerce et à l'artisanat

- **Dynamisation commerciale:** - Quartier Centre Village : Le kiosque à journaux est ouvert depuis une quinzaine de jours sur la place du Moustier.
- **La Brocante du Centre Village** : 230 exposants étaient présents. L'association des commerçants « Saint-Cloud Sourires » avait organisé cette manifestation dans les meilleures conditions.
- **Rue connectée (Connect street)** : En 2016, la Chambre de commerce et d'industrie Paris Ile-de-France a proposé une première manifestation à la Bourse du commerce à Paris. En 2017, « rue connectée » sera organisée par territoire. La Ville accueillera cette manifestation sur les solutions digitales **lundi 25 septembre au Carré de 14h à 18h**.
- **Blue distrib** : Les commerces intéressés signent une charte et peuvent mettre un lien avec Blue distrib quand ils disposent d'un site de vente en ligne. Sinon, les commandes s'effectuent par téléphone ou au moyen d'une application. La communication auprès des habitants a lieu début septembre ; un flyer sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres. Un cadeau de bienvenue sera prévu pour inciter les habitants à venir utiliser la borne située devant la Mairie pour retirer leur cadeau.

Anne COVO.....Conseiller délégué à la Petite enfance

- **Les crèches seront fermées pour les vacances d'été du vendredi 28 juillet au soir au mardi 29 août au matin**, le lundi 28 août étant la journée pédagogique pour l'ensemble des équipes.
- Une **information** sera faite **auprès des familles** pour expliquer les changements dans le **règlement de fonctionnement des établissements municipaux de la Petite Enfance**, s'ils sont votés ce soir par le Conseil municipal.
- **Les fêtes de fin d'année scolaire** ont débuté dans les crèches. C'est toujours un plaisir pour les petits et les grands.
- Il a fait très chaud. Il faut rassurer les familles, les professionnels de la Petite enfance sont formés pour faire face à ces situations et le service Petite Enfance est très au fait de la gestion en cas de **fortes chaleurs**.
Les professionnels des établissements sont vivement remerciés pour le travail accompli cette année encore avec professionnalisme, écoute et attention auprès des familles. Il leur est souhaité des vacances reposantes.

Damien RICHARD.....Conseiller délégué à la Citoyenneté

- **Elections Présidentielle et Législatives:** Il y avait 19 370 électeurs inscrits pour les présidentielles, 19 410 pour les législatives. Les taux de participation pour les deux élections étaient supérieurs à la moyenne nationale, surtout pour les législatives. Il faut remercier les **264 bénévoles qui ont tenu les bureaux de vote et l'ensemble des services municipaux qui ont veillé au bon déroulement des scrutins**.
- **Les jurés d'assises** : Le tirage au sort sur la liste électorale a été effectué, d'après un nombre de personnes, âgées de 23 ans ou plus sachant lire et écrire, déterminé par arrêté préfectoral. Un courrier d'information a été adressé aux personnes intéressées. Trente jours au moins avant l'ouverture des assises, les 40 jurés et les 12 suppléants seront tirés au sort dans cette liste annuelle. Puis aura lieu la sélection du jury réalisée par le Président de la Cour d'assises lors d'un nouveau tirage au sort. **Les personnes figurant sur la liste définitive reçoivent une notification 15 jours à l'avance les informant de la date de commencement des débats, leur durée prévisible et le lieu où ils se tiendront**. La non présentation à l'audience est passible d'une amende de 3 750 €. Enfin, un employeur a l'obligation de laisser son employé se rendre aux audiences de la Cour d'assises.
- **Bilan 2016 du service Etat Civil et Affaires Générales** : un plateau réservé à l'accueil des usagers a été mis en place afin d'améliorer la qualité du service public.- **Affaires Générales** : En moyenne, **56 personnes ont été reçues quotidiennement et près de 10 000 dossiers ont été traités**. (Passeports : 3 353, inscriptions sur la liste électorale : 2753, cartes nationales d'identité : 2 320, légalisations de signature : 1 112, recensement citoyen : 373, attestations d'accueil pour recevoir une ou plusieurs personnes originaires d'un pays étranger dont la venue est soumise à l'obtention de visa : 360...). Le recensement de la population a concerné 1 081 logements et 2 154 personnes.
- **Etat-Civil:** Il y a eu **360 naissances de clodoaldiens en 2016** (351 en 2015) dont 226 nés à Saint-Cloud et 134 nés hors de Saint-Cloud. 230 clodoaldiens sont décédés dont 113 à Saint-Cloud et 117 hors de Saint-Cloud (chiffre en légère hausse). **Le Centre hospitalier a enregistré 3424 naissances**, ce qui en fait, comme le souligne le Maire, la première maternité des Hauts-de-Seine devant l'Hôpital Foch, avec un travail conséquent d'enregistrement pour les services municipaux. **Le nombre de mariages est de 91** (134 en 2015).



Compte-rendu analytique du Conseil municipal du 28 juin 2017

Edith SAGROUN.....Conseiller délégué à la Jeunesse

■ **Conseil des Jeunes** : Le samedi 20 mai, les jeunes ont participé à une **journée portes-ouvertes organisée par l'hôpital Fernand-Widal à Paris**. Des rencontres autour de la prévention aux addictions étaient au programme. Les jeunes ont assisté à une pièce de théâtre sur ce thème, qu'ils envisagent de faire jouer devant les jeunes Clodoaldiens.

■ **Accueil Jeune** : - Le 1er juillet a lieu la fête de fin d'année à partir de 19 h.- **Le séjour solidaire proposé du 12 au 21 juillet 2017 dans le sud-ouest de la France, se rapproche**. Les parents ont participé à une réunion d'information mardi 13 juin.

■ **Rencontre européenne à Saint-Cloud** : Jeudi 8 juin, 27 jeunes collégiens allemands sont venus dans notre ville dans le cadre d'un échange organisé par le collège Gounod. Ils ont partagé le quotidien des collégiens durant une semaine ; ils ont visité Paris et ses environs.

■ **Etablissements secondaires** : La proviseure du **lycée Alexandre Dumas** invite les parents à inscrire leurs enfants dans son établissement où des places sont encore disponibles pour la rentrée prochaine. Le taux de réussite au BAC est de 96% ; il est prévu dès septembre la suspension des cours le samedi pour les classes de seconde, première et terminale ainsi que l'ouverture du créneau du mercredi 13h-15h.

De très bonnes vacances sont souhaitées à l'ensemble des jeunes de Saint-Cloud et à tous les clodoaldiens.

LES SUJETS DE LA REUNION DE QUARTIER PASTEUR-MAGENTA

- **Médiathèque** : Le bâtiment qui abritait l'ancienne école normale rue Coutureau, qui pourrait être donné par l'Etat à la ville pour l'euro symbolique, permettrait l'installation de la Médiathèque. Cet établissement culturel, dont le coût de rénovation du bâtiment actuel serait trop élevé, doit répondre aux attentes, notamment des jeunes, liées aux nouvelles technologies. Le jardin des Avelines retrouverait, quant à lui, ses lettres de noblesse et cela valoriserait l'arrière du marché en devenir.

- **Futures constructions** : Les trois zones de projets : Porte jaune, la Source et Gounod, ne sont pas encore définies. Les habitants de la **rue Preschez** s'inquiètent du projet de construction dans leur rue. Le Maire est prêt à les recevoir et reste à leur écoute malgré un permis accordé selon les règles d'urbanisme. Saint-Cloud a une concentration de 3 500 habitants au km², ce qui est peu. La population n'a augmenté que de 900 personnes en 50 ans et le taux de desserrement ne fait que baisser. Il faudrait donc construire entre 60 et 80 logements par an contre 20 actuellement...

- **Rénovations du Foyer des sportifs, du stade Tacconi et des vestiaires du stade des Coteaux**: Le financement est assuré grâce au contrat d'investissement conclu avec le Conseil départemental et les travaux seront réalisés d'ici 2019. Les vestiaires du stade des Coteaux viennent d'être restaurés.

- **Caméras de vidéosurveillance** : Les 31 caméras fonctionnent parfaitement ; la police municipale visionne les images de 8h à 20h et le relai est pris ensuite par la police nationale durant la nuit. En cas de problème, seul un officier de la police judiciaire, sur réquisition, peut se saisir des photos enregistrées.

Parmi les questions diverses : - **La station Autolib de la rue Pasteur** ne peut pas avoir plus de places disponibles (7 places par station). La ville dispose de trois emplacements et le coût est de 70 000 € par emplacement. - **La station-service de la rue Pasteur** provoquerait des nuisances sonores et des excès de lumière. La Police nationale doit être avisée par les habitants si le bruit est trop important le soir ou la nuit.

DELIBERATIONS

Lundi 26 juin, les projets de délibérations ont été étudiés par la Commission des Finances et, pour ce qui la concerne, par la Commission des Travaux. Les Rapporteurs Généraux de ces deux commissions, **Céline MARTIN pour les Finances et Nicolas PORTEIX pour les travaux**, donnent connaissance au Conseil des observations formulées et des avis émis.



Compte-rendu analytique du Conseil municipal du 28 juin 2017

ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Le Maire

■ Délibération n°62 : Election du Secrétaire de séance.

En début de séance, **Damien RICHARD** est élu à l'unanimité **Secrétaire de séance**.

■ Délibération n°63: Installation de Madame Marie-Hélène CONTE, nouveau Conseiller municipal.

Monsieur Lionel PEZET, Conseiller municipal élu sur la liste « *Saint-Cloud, c'est Vous* », a adressé au Maire une lettre de démission du Conseil municipal le 26 mai 2017. **Madame Marie-Hélène CONTE**, suivante de liste, a accepté de siéger au sein de cette assemblée. **Le Conseil municipal prend acte de l'installation de Madame Marie-Hélène CONTE en qualité de Conseillère municipale au sein du groupe « Aimer vivre à Saint-Cloud ».** Le tableau du Conseil municipal sera modifié ; il fera l'objet d'une mesure d'affichage et de transmission au Préfet. **Marie-Hélène CONTE rappelle qu'elle a passé presque un quart de siècle au Conseil municipal. C'est avec un réel plaisir qu'elle retrouve des anciens collègues ; elle a fait la connaissance des nouveaux élus avec lesquels elle a déjà pu sympathiser.**

■ Délibération n°64 : Commission des Finances – remplacement d'un membre

En raison de la démission de Monsieur Lionel PEZET, Conseiller municipal élu sur la liste « Saint-Cloud c'est vous », il est nécessaire de procéder à son remplacement au sein des Commissions permanentes. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne à l'unanimité Madame Marie-Hélène CONTE, au sein de la Commission des Finances.** (Catherine NADO et Xavier BRUNSCHVICG n'ont pas pris part au vote).

■ Délibération n°65 : Commission consultative des services publics – remplacement de deux membres suppléants

Cette commission, prévue en application de l'article L 1411.5 du Code général des collectivités territoriales, est consultée préalablement à la passation d'une convention avec une entreprise délégataire de service public, puis sur toute modification ultérieure des clauses initiales. Il y a lieu de procéder à la désignation de deux nouveaux membres suppléants afin de remplacer Madame Florence GUIRAUD et Monsieur Lionel PEZET, qui ont démissionné de leur mandat d'élu municipal et qui étaient membres suppléants de cette commission, **Le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne Damien RICHARD et Marlène LABATUT en qualité de membres suppléants de la Commission consultative des services publics locaux. Les membres titulaires et suppléants de la Commission consultative des services publics locaux sont désormais les suivants, dans le strict respect du principe de représentation proportionnelle** (Catherine NADO et Xavier BRUNSCHVICG n'ont pas pris part au vote):

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Caroline CHAFFARD-LUÇON	Christine CHAZELLE
Nicolas PORTEIX	Damien RICHARD
Eric SEYNAVE	Olivier BERTHET
Alexandre BOCQUILLON	Vincent JACQUET
Elisabeth CALGARO	Marlène LABATUT

■ Délibération n°66 : Commission d'appel d'offres - modification.

Une Commission d'Appel d'Offres a été mise en place vendredi 11 avril 2014 au sein du Conseil municipal nouvellement élu, en application de l'article 22 du Code des marchés publics. Elle est présidée par le Maire ou son



Compte-rendu analytique du Conseil municipal du 28 juin 2017

représentant. Outre le Maire, elle est constituée de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants élus, au sein du Conseil, à la représentation proportionnelle au plus fort reste. La démission de Monsieur Lionel PEZET, du groupe Saint-Cloud c'est vous, de son mandat d'élu municipal nécessite la mise à jour de la composition de cette commission. En application du Code des marchés publics, Madame Marlène LABATUT, membre suppléant du groupe Saint-Cloud c'est vous, devient membre titulaire en remplacement de Monsieur Lionel PEZET et Madame Sophie MICHAUD devient donc membre suppléant. **Le Conseil municipal**, après qu'il ait été à nouveau porté à sa connaissance la composition actuelle de la commission, **prend acte de la nouvelle composition de la Commission d'appel d'offres**, suite à l'application de la règle de remplacement des membres définitivement empêchés, conformément aux dispositions du Code des marchés publics.

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Eric SEYNAVE	Brigitte PINAULDT
Caroline CHAFFARD-LUÇON	Marc CLIMAUD
Olivier BERTHET	Jean-Christophe PIERSON
Mireille GUEZENEC	Clémence JOMIER
Marlène LABATUT	Sophie MICHAUD

■ **Délibération n°67 : Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux olympiques et para-olympiques d'été**

La ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux olympiques et para olympiques d'été 2024. Au-delà de la capitale, **cette candidature aura un impact pour l'ensemble du territoire métropolitain et de l'outre-mer**, à travers les lieux d'épreuves sportives, les centres d'entraînement, l'accueil des équipes et de millions de visiteurs ; **elle aura également des retombées positives sur la pratique sportive et les politiques conduites en ce domaine dans nos collectivités**. L'association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité, qui regroupe 33 976 maires et 1 410 présidents d'EPCI adhérents, a déjà décidé de soutenir cette candidature. **Le Conseil municipal décide à son tour d'apporter son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Para Olympiques d'été 2024 et d'émettre le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité international olympique.** (2 voix contre : Sophie MICHAUD et Marie-Hélène CONTE)

PETITE ENFANCE, EDUCATION ET JEUNESSE

Rapporteurs : Le Maire: n°68, Brigitte PINAULDT: n°69 à n°74, Anne COVO: n°75 et 76

■ **Délibération n°68 : Adhésion au restaurant interentreprises des bureaux de la colline**

Le mode de restauration actuel des agents de la ville n'est pas satisfaisant. Le cadre du contrat de délégation de service public de la restauration scolaire laisse peu de latitude à une restauration mieux adaptée aux agents. Le restaurant inter-entreprises des bureaux de la Colline propose une prestation plus en adéquation avec leurs attentes. **En conséquence, le Conseil municipal, unanime, décide l'adhésion de la Ville au Restaurant inter-entreprises des bureaux de la Colline dont il approuve les termes du formulaire d'adhésion. Il autorise l'Adjoint au Maire en charge de la Petite enfance, de l'éducation et de la jeunesse à signer cet engagement, qui prend effet le 1^{er} septembre 2017. Il autorise l'application de la gratuité pour les agents en formation de la Ville, de la Caisse des écoles et pour les formateurs ; il décide de la prise en charge par la Ville des frais d'admission et perçus pour compte pour l'ensemble des agents de la Ville et de la Caisse des écoles.**

■ **Délibération n°69 : Les tarifs de la restauration collective – année scolaire 2017/2018**

La restauration collective a été confiée à la société ELRES, choix approuvé par le Conseil municipal le 18 mai 2017. Suite aux opérations de lutte contre le gaspillage entreprises par la Ville dans les écoles en 2016, il est proposé désormais une offre à quatre composantes qui réduit le gaspillage et se traduit par une économie de 76 000 € par an



Compte-rendu analytique du Conseil municipal du 28 juin 2017

sur les tarifs payés au prestataire de la restauration. La Ville souhaite restituer cette économie aux familles en réduisant le taux d'effort, le tarif plancher et le tarif plafond de la restauration scolaire. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer :**

- les tarifs unitaires des restaurants scolaires et périscolaires :

BAREME FAMILIAL	1 ^{er} enfant et 2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant
Taux d'effort	0,29 %	0,26 %
Tarif plancher	0,48 €	0,48 €
Tarif plafond	5,80 €	5,80 €
Panier repas (projets d'accueil individualisé)	1,35 €	

N.B : Le taux d'effort sera appliqué pour les paniers repas si le tarif payé par la famille avait été inférieur à 1,37 €. Le Conseil municipal autorise l'application à caractère social du tarif plancher.

- le tarif unitaire du repas :

4,00 € T.T.C. pour les enseignants des écoles maternelles et élémentaires publiques de la Ville ;

6,56 € T.T.C. pour les élèves de l'Institution Saint Pie X,

■ **Délibération n°70 : Les tarifs des séjours de vacances – année scolaire 2017/20**

Comme les années précédentes, la ville propose une palette diversifiée de séjours de vacances à destination des jeunes clodoaldiens pour toutes les vacances scolaires. Les différents thèmes sont élaborés en fonction des saisons et des attentes. **Le Conseil municipal fixe unanimement les tarifs journaliers des séjours de vacances :**

	Tarif journalier des séjours de vacances municipaux à Tamié (hormis séjours Hiver)		Tarif journalier des séjours de vacances municipaux d'hiver à Tamié, extramunicipaux en région parisienne et en bord de mer		Tarif journalier des séjours de vacances externalisés pour les adolescents	
	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant
Tarif plancher	10,5 €	7,65 €	12,9 €	9,4 €	22,25 €	18,8 €
Taux d'effort	2,3 %	1,85 %	3,45 %	2,75 %	6 %	4,8 %
Tarif plafond	42,2 €	30,50 €	51,5 €	37,45 €	89 €	74,85 €
Familles non contribuables à Saint-Cloud	52,7 €		60,6 €			

■ **Délibération n°71 : Les tarifs du séjour de vacances de Noël 2017 des familles du personnel communal et des personnes apparentées dans le centre de vacances de Tamié.**

Ces tarifs journaliers sont votés unanimement par le Conseil municipal:

Catégorie	Bénéficiaires	Adultes	Tranche Enfant			
			+ 14 ans	7 à 14 ans	3 à 6ans	- de 3 ans
1ère	Agent permanent de la ville (plus conjoint) Agents non titulaires exerçant des activités périscolaires pour le compte de la ville et de la caisse des écoles	12,15 €	10,70 €	9,00 €	8,00 €	Gratuit
2ème	Autre personne apparentée	30,90 €				Gratuit



Compte-rendu analytique du Conseil municipal du 28 juin 2017

	au personnel communal ou enseignant		
--	-------------------------------------	--	--

■ Délibération n°72 : Les tarifs des classes de découverte – année scolaire 2016-2017.

Les écoles publiques et privées sous contrat d'association du 1^{er} degré de la Ville prévoient dans l'élaboration de leurs projets d'école, la mise en place de classes de découverte sur le centre de vacances de Tamié, conformément à la législation en vigueur. La Ville accompagne l'Education Nationale dans ces séjours, prenant en charge financièrement les dépenses liées au transport, à l'encadrement, à l'hébergement, aux repas et aux activités pédagogiques. Le principe du taux d'effort est appliqué dans le calcul de la participation familiale. **Les tarifs des classes de découverte sont votés unanimement par le Conseil municipal.**

	<u>1^{er} enfant</u>	<u>2^{ème} enfant</u>
Taux d'effort	2,2 %	1,8 %
Tarif plancher	6,75 €	5,00 €
Tarif plafond	26,85 €	20,20 €

■ Délibération n°73 : Les tarifs d'hébergement dans le Centre alpin de Tamié – année scolaire 2016-2017. La ville mène une politique d'optimisation de l'utilisation de son centre de vacances. Elle propose ainsi des tarifs d'hébergement pour les établissements secondaires de Saint-Cloud, les établissements secondaires, organismes ou associations hors de Saint-Cloud, les organismes ou associations de Saint-Cloud. Enfin, la ville commercialise des séjours de classes de découverte pour les écoles primaires hors de Saint-Cloud. **L'ensemble de ces tarifs journaliers sont votés unanimement par le Conseil municipal.**

Tarifs d'hébergement dans le centre de vacances de la ville de Saint-Cloud A partir de l'été 2017
--

Etablissements secondaires de Saint Cloud

Nature de la prestation	Tarification pour l'établissement secondaire prix/pers/jour
Pension complète (1)	33,60 €
Demi-pension (3)	26,50 €
Pension complète avec activités pédagogiques (2)	42,75 €

Organismes, établissements secondaires ou associations hors Saint-Cloud

Nature de la prestation	Tarification pour les organismes, établissements secondaires, associations hors Saint-Cloud prix/pers/jour
Pension complète (1)	50,00 €
Pension complète (hors literie et ménage quotidien)	40,00 €
Demi-pension (3)	40,00 €
Hébergement seul	25,00 €
Hébergement avec petit déjeuner	32,00 €

Organismes ou associations de Saint-Cloud



Compte-rendu analytique du Conseil municipal du 28 juin 2017

Nature de la prestation	Tarification pour les organismes, associations de Saint-Cloud	
	prix/pers/jour	
Pension complète (1)	33,60 €	
Demi-pension (3) : Ecoles maternelles ou élémentaires	Tarification journalière par élève	
Hébergement seul	17,30 €	
Hébergement et petit déjeuner	21,40 €	
	Départ avec une classe de Saint Cloud	Départ de deux classes hors Saint Cloud (2)
Classes de découverte Ski, Voile, Astronomie (1)	51 €	69 €
Classes de découverte autre thématique (1)	48.20 €	65.80 €

(1)
Ce
tarif

comprend la nuitée, le petit déjeuner, déjeuner et dîner.

(2) Ce tarif comprend : l'hébergement, le petit déjeuner, déjeuner et dîner et les activités pédagogiques à spécifier lors de la préparation du séjour, ne sont pas inclus les transports et encadrement du groupe.

(3) Ce tarif comprend la nuitée, le petit déjeuner et le dîner.

Tarifs des classes de découverte Écoles maternelles et élémentaires hors Saint-Cloud

(1) Ce tarif comprend le transport, la pension complète, les activités, l'encadrement et les transferts gare/centre d'hébergement, l'accès aux salles de classes équipées. Il ne comprend pas le transfert lieu de départ/gare à l'aller et au retour.

(2) Ce tarif est applicable uniquement pour le départ de deux classes sur la même période.

■ Délibération n°74 : Contrat de partenariat pour l'admission des enfants de l'Institution Saint-Pie X au restaurant de l'école élémentaire du Centre.

Une convention avait été établie avec l'Institution Saint-Pie X, définissant les modalités d'accès au restaurant de l'école élémentaire du Centre jusqu'au 31 août 2017 ; elle était prévue dans le cadre de la délégation de service public de la restauration collective conclue avec la précédente société gestionnaire. Le renouvellement de cette délégation confiée à un autre gestionnaire, voté le 18 mai par cette assemblée, nécessite la passation d'une nouvelle convention pour la poursuite de cette admission. **Le Conseil municipal approuve le contrat de partenariat et autorise le Maire ou l'élu délégué à signer le présent document.** (Abstentions de Catherine NADO et de Xavier BRUNSCHVIGG)

■ Délibération n°75 : Modification du règlement de fonctionnement des établissements municipaux de la Petite enfance au 29 août 2017.

Les règlements de fonctionnement des établissements municipaux de la Petite enfance ont pour objet de préciser les modalités d'organisation et de fonctionnement de ces structures, conformément au décret n° 2003-462 du Code de la santé publique. **Le Conseil municipal décide**, conformément aux sollicitations de la Caisse d'allocations familiales, la déductibilité des absences pour congés des familles sur la facture. Il prend acte de la modification du nombre de fermetures annuelles par l'ajout d'une semaine de fermeture sur la période de printemps. Il décide le paiement de la période d'adaptation, par séquence de 4 heures (matin ou après-midi) ou de 6 heures lorsque le repas du déjeuner est inclus. Le contrat débute à la fin de la période d'adaptation. Le règlement de fonctionnement des établissements municipaux de la Petite enfance est modifié en conséquence, avec effet au 29 août 2017. (Abstentions de Catherine NADO et de Xavier BRUNSCHVIGG)



Compte-rendu analytique du Conseil municipal du 28 juin 2017

■ Délibération n°76 : Convention avec la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine relative aux modalités de versement de la prestation de service unique (PSU) pour les établissements d'accueil de jeunes enfants.

Depuis le 1^{er} janvier 2005, la Ville a signé avec la Caisse d'Allocations Familiales des conventions de prestations de service, mettant en place de nouvelles dispositions pour le mode de calcul des participations familiales au sein des établissements municipaux de Petite enfance. La présente Convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation service « Unique » pour l'ensemble de ces structures. Elle formalise aussi l'accord de la Caisse d'allocations familiales relatif au non-respect des conditions générales. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la nouvelle convention**, ainsi que tout acte s'y rapportant, **avec la Caisse d'Allocations Familiales au titre des subventions accordées pour le fonctionnement des équipements et services d'accueil du jeune enfant**. Ce document prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2017, pour une durée de quatre ans, couvrant ainsi la période 2017/2020.

ESPACE PUBLIC, VOIRIE ET TRANSPORTS

Rapporteur : Dominique LEBRUN

■ Délibération n°77 : Contrat de bassin : Demande de subvention auprès de l'agence de l'eau Seine-Normandie pour la plantation de couvre-sol végétal au pied des arbres.

Le 19 novembre 2015, le Conseil municipal a approuvé le contrat de bassin piloté par l'association Espaces. La Ville s'est ainsi engagée à l'arrêt total de l'usage des produits phytosanitaires sur l'ensemble des espaces publics. Un plan de gestion a été réalisé qui préconise la plantation de couvre-sol végétal au pied des arbres pour réduire le développement des herbes spontanées et limiter ainsi leur entretien. Un projet de plantation a été étudié dans les rues où l'espace le permet : avenue du Maréchal-Foch, devant l'église Stella Matutina ; boulevard Jules-Peltier, devant l'accès à la station du tramway ; avenue André-Chevillon ; rue de la Porte-jaune, entre les rues Pasteur et Garches ; rue du Val d'or, entre la rue Belmontet et l'accès à l'entreprise Dassault Aviation ; rue Gounod, devant les Villas Montretout. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire ou l'élu délégué à solliciter l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour obtenir une subvention ; à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de cette demande et à signer tous les documents y afférents.**

■ Délibération n°78 : Conventions relatives à l'alimentation électrique de deux bulles de vente sur le parking des tennis de l'hippodrome.

Deux permis de stationner pour l'installation d'une bulle de vente ont été respectivement accordés aux sociétés de promotion immobilière *Pitch Promotion* et *Pierre Promotion*, respectivement du 1^{er} mars 2017 au 1^{er} mars 2018 et du 10 avril 2017 au 10 octobre 2017. Le raccordement de ces installations au réseau de distribution publique d'électricité ne peut se faire que par l'implantation de poteaux en bois et d'un câble aérien. De telles dispositions, jugées très inesthétiques, n'ont pas été retenues. La Ville a donc décidé d'autoriser ces deux sociétés à raccorder leur bulle de vente au poste d'éclairage public situé rue du Camp canadien, à charge pour elles de rembourser les sommes versées par la Collectivité. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes des deux conventions établies par la Ville et chacune de ces deux sociétés de promotion immobilière ; le Maire ou l'élu délégué sont autorisés à signer les deux actes ainsi que tous les documents afférents ou subséquents.**

■ Délibération n°79 : Attribution de bons d'achat dans le cadre du concours du plus beau jardin.

Chaque année, au mois de juin, la Ville organise le concours du plus beau jardin entre les 33 jardiniers qui cultivent une parcelle le long du tramway. Un prix en bons d'achat d'une valeur totale de 300 € est attribué aux trois premiers lauréats, avec la participation du pépiniériste qui offre le complément. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de distribuer des bons d'achat d'une valeur comprise entre 75 € et 125 € aux trois lauréats du concours.**



Compte-rendu analytique du Conseil municipal du 28 juin 2017

ACTION SOCIALE ET LOGEMENT

Rapporteur : Thierry ARNAUD

■ Délibérations n°80 et n°81 : Garanties communales pour deux emprunts, respectivement d'un montant de 2 211 000 € et d'un montant de 1 328 000 €, accordées à la société I3F pour les acquisitions en VEFA de 13 logements de type PLAI/PLUS et de 8 logements de type PLS, 26 rue Dailly.

La société I3F souhaite acquérir en VEFA (vente en état futur d'achèvement) 21 logements sociaux 26 rue Dailly. Cette opération globale est structurée en deux opérations distinctes d'acquisition : 13 logements sociaux de type PLAI/PLUS : 4 PLAI et 9 PLUS et 8 logements sociaux de type PLS. Afin de permettre l'acquisition de cet ensemble, le Conseil municipal, à l'unanimité, accorde à la société I3F la garantie totale de la ville pour deux emprunts contractés auprès de la Caisse de Dépôts et Consignations : 2 211 000 € pour 13 logements sociaux et 1 328 000 € pour 8 logements sociaux. En contrepartie, la Ville disposera d'un droit de réservation sur 3 logements pendant une durée de 60 ans pour le premier prêt et de 2 logements pendant une durée de 40 ans pour le second prêt. Le Maire est autorisé à signer les deux conventions.

CULTURE

Rapporteur : Ségolène de LARMINAT

■ Délibération n° 82 : Demande de subvention auprès du Conseil départemental des Hauts-de-Seine pour l'activité théâtre des Trois Pierrots au titre de l'année 2018

La Ville souhaite obtenir en 2018 une aide financière du Conseil départemental des Hauts-de-Seine afin de soutenir les actions pédagogiques de sensibilisation en direction du jeune public et en milieu scolaire ainsi que la programmation théâtrale éclectique de spectacles pluridisciplinaires. Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire, ou l'élu délégué, à solliciter auprès du Conseil départemental, une subvention de fonctionnement pour l'activité théâtre des Trois Pierrots ; à signer tous les actes et conventions précisant les conditions d'attribution de la subvention.

■ Délibération n° 83: Fixation du prix d'entrée au Musée des Avelines pour les animations proposées aux écoles et aux accueils de loisirs.

Ce type de prestation est déjà tarifé pour les visites à l'intention des groupes. La Ville envisage de fixer un prix correspondant pour la venue des scolaires et des accueils de loisirs, avec une animation d'une durée d'1h à 1h30. Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe le prix d'entrée au Musée des Avelines pour les animations proposées aux classes des écoles et aux accueils de loisirs à 30 € par groupe et par séance. La gratuité sera maintenue dans le cadre de manifestations nationales, régionales, territoriales ou municipales, les projets pédagogiques pour l'accueil d'un public éloigné de la culture ainsi que l'accueil des publics dits « empêchés ».

COMMERCE

Rapporteur : Jean Christophe PIERSON

■ Délibération n° 84: Rétrocession du bail commercial pour le local 17 rue de l'Eglise.

Le Maire a exercé son droit de préemption sur la cellule commerciale du 17 Rue de l'Eglise, local situé dans le périmètre de sauvegarde du commerce de proximité. Le cahier des charges pour la consultation aux fins de rétrocession a été approuvé par le Conseil municipal du 30 mars 2017. Il y a eu ensuite affichage d'avis de rétrocession le 13 avril en Mairie et sur tous les panneaux municipaux ainsi que sur la vitrine de la boutique pendant un mois, une publicité auprès du Parisien (édition 92) le 18 avril, un relai d'information auprès du Club des managers de la CCI et de la CCI-Paris-Ile-de-France, des contacts avec les franchiseurs aux activités compatibles. Un seul dossier présenté dans les délais a pu être retenu : celui de la SAS « Hauts les Filles », concept store dédié à la mode et à la décoration. Ce projet doit contribuer à renforcer la diversité commerciale par une nouvelle offre de proximité. L'aménagement prévu est hautement qualitatif, avec des travaux estimés à 45 000 €, en adéquation avec la boutique



Compte-rendu analytique du Conseil municipal du 28 juin 2017

du boucher récemment installée. A la suite de négociations, la société « Hauts les Filles », qui a obtenu l'accord écrit du propriétaire, propose un droit de rétrocession à la ville de 9 000 € avec un paiement échelonné en trois fois. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes du projet d'acte de rétrocession, entre la Ville et la SAS « Hauts les Filles » pour le local 17 rue de l'Eglise et autorise sa signature.**

SPORTS

Rapporteur : Marc CLIMAUD

■ **Délibération n° 85 : Convention du Conseil départemental relative au dispositif « Carte collégien multi services ».**

Dans la continuité du dispositif « Pass 92 », le Conseil départemental a décidé de proposer, à compter de la rentrée scolaire 2017-2018, une « carte collégien multiservices » qui regroupe plusieurs services, dont une aide financière attribuée aux collégiens domiciliés dans les Hauts-de-Seine pour la pratique d'activités extrascolaires. Cette aide financière se concrétise par deux porte-monnaie électroniques, moyens de paiement des collégiens pour leur inscription auprès des organismes et associations, choisis par la commune et affiliés au dispositif : un pour les activités sportives et un pour les activités culturelles : collégiens boursiers : 65 € pour le sport et 20 € pour la culture ; collégiens non-boursiers : 60 € pour le sport et 20 € pour la culture. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la convention proposée par le Conseil départemental des Hauts-de-Seine qui permet à la Ville d'adhérer à titre gratuit au dispositif « Carte collégien multiservices ».** Il autorise le Maire, ou l'élu délégué, à signer ce document. Il nomme Guillaume CHAPUIS en qualité de correspondant auprès du Conseil départemental pour toutes les questions relatives aux organismes affiliés à ce dispositif.

JURIDIQUE

Rapporteur : Eric SEYNAVE

■ **Délibération n° 86 : Adhésion au groupement d'intérêt public « Maximilien ».**

Afin de bénéficier d'une solution logicielle complète et cohérente comprenant la rédaction des pièces des marchés publics et la dématérialisation des procédures, la ville souhaite se doter d'un nouvel outil en adhérant au Groupement d'intérêt public « Maximilien ». Initié en 2013, par la Région Ile-de-France, ce groupement qui fédère 119 membres permet de rendre les marchés publics plus accessibles aux entreprises et collectivités territoriales, en leur proposant des services gratuits ; il développe les usages numériques des acheteurs et des entreprises en prévision de la dématérialisation totale de la commande publique devant intervenir au 1^{er} octobre 2018. L'abonnement annuel de 1500 € permet une économie substantielle pour la ville par rapport aux solutions actuelles. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide l'adhésion de la Ville au Groupement d'intérêt public « Maximilien » ; il approuve la convention constitutive du Groupement d'intérêt public ; il décide de régler la contribution annuelle.** Les représentants titulaire et suppléant du Conseil municipal au Groupement d'intérêt public seront désignés ultérieurement par voie d'arrêté.

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Le Maire

■ **Délibération n°87: Création d'un emploi d'attaché territorial chargé de communication.**

Un emploi contractuel d'Attaché territorial pour exercer les missions de chargé de communication avait été créé à compter du 1^{er} juillet 2011, puis reconduit le 1^{er} juillet 2014 pour une durée légale de 3 ans, en raison de la spécificité du poste qui ne permettait pas le recrutement d'un agent titulaire de la Fonction publique territoriale. Cette période arrivant à expiration le 1^{er} juillet 2017, **le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de recréer cet emploi à compter du 1^{er} juillet 2017.** Il sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions en vigueur. Cet agent contractuel sera recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans, compte tenu de la spécificité des missions exercées. Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période



Compte-rendu analytique du Conseil municipal du 28 juin 2017

maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée. Les rémunérations (traitement et indemnités) seront basées sur le 1^{er} échelon du grade d'Attaché territorial (indice brut 379).

■ Délibération n°88: Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour un besoin saisonnier.

En prévision de la période estivale et de la rentrée scolaire et afin d'assurer la continuité de service, il convient de recruter du personnel municipal supplémentaire afin de renforcer les effectifs de certains Pôles et services. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à recruter un agent canicule** pour une durée de 3 mois et des **agents d'accueil** au mois de juillet et août au Pôle Social et Affaires Générales ; un **agent** pour une période de 3 mois **pour les inscriptions péri et extrascolaires** au pôle Petite enfance, éducation, jeunesse ; un **saisonnier à la Médiathèque** au mois de juillet pour assurer la continuité du service dans les meilleures conditions (Pôle Culture) ; **des agents afin d'assurer des missions d'entretien de la voirie et des espaces verts**, en prévision des fortes chaleurs de la période estivale et des chutes de feuilles de la période automnale (Services techniques).

■ Délibération n°89: Modification du tableau des effectifs au 1^{er} juillet 2017

Il est proposé au Conseil municipal la mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal. 5 postes sont créés et 18 postes sont supprimés. Les effectifs budgétaires sont portés temporairement à 494. Ce nombre théorique n'est pas le reflet du nombre réel d'agents travaillant pour la ville. **Ces dispositions sont approuvées unanimement.**

■ Délibération n°90: Modification du régime indemnitaire des élus.

Le Conseil municipal détermine le montant des indemnités allouées aux élus communaux pour l'exercice effectif de leur mandat, dans la limite des taux maxima prévus par le Code général des collectivités territoriales. Ce montant est fixé en pourcentage de l'indice brut terminal de la Fonction publique qui était de 1015 pendant de nombreuses années. Cet indice brut terminal a été modifié récemment par décret. **Le Conseil municipal dit que l'indice brut terminal de la Fonction publique sert de référence au calcul des indemnités du Maire, des Adjoint au Maire, des Adjoint territoriaux, des Conseillers municipaux délégués de quartier et des Conseillers municipaux délégués, déterminées par la délibération n°2014-62 du 11 avril 2014.** (7 élus ne prennent pas part au vote : les élus de Saint-Cloud, c'est vous et de Allons 'enfants)

QUESTION SUPPLEMENTAIRE

Rapporteur : Dominique LEBRUN

■ Délibération n°91: Demande de subvention pour l'acquisition d'appareils de verbalisation électronique.

Depuis 2013, la verbalisation sur la voie publique s'effectue au moyen d'appareils de verbalisation électronique. Ce système a permis de dématérialiser l'amende papier, d'améliorer la gestion et la surveillance du domaine payant et des infractions au Code de la route ; d'éviter les vols et les pertes des procès-verbaux. Au 1^{er} janvier 2018, le stationnement sera dépénalisé, la ville doit donc adapter ses moyens de surveillance et de contrôle de l'utilisation de la voie publique. À la même date, le stationnement payant sera étendu à l'ensemble de la commune. Dans ce contexte, la ville veut proposer un nouveau service aux usagers en leur offrant la possibilité **de s'acquitter du droit de stationnement par smartphone** qui nécessite l'acquisition d'appareils de verbalisation électronique adaptés ; le coût de cette opération est estimé à 15 000 € TTC. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter, auprès de toute institution, les subventions au taux maximum des dépenses subventionnables.** Il autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire, à signer tous les actes et conventions précisant les conditions d'attribution des subventions.

QUESTIONS DIVERSES

Dominique LEBRUN fait savoir que le tram T2 ne fonctionnera pas entre la station Parc de Saint-Cloud et Puteaux, du 1^{er} au 21 juillet inclus. Des bus de substitution sont prévus.

Xavier BRUNSCHVIG et **Catherine NADO** du groupe « Saint-Cloud Rive Gauche » :



Compte-rendu analytique du Conseil municipal du 28 juin 2017

Stationnement payant : *Il a été étendu dans plusieurs rues du quartier de Montretout et sera effectif le 1^{er} juillet. La décision a été prise il y a un an, la résolution votée en février ou mars de cette année. On ne peut donc pas dire que ce dossier ait été traité dans la précipitation. On ne peut pas en dire autant de la manière dont cette décision a été annoncée aux habitants. C'est ainsi qu'ils ont reçu une lettre le 19 juin leur annonçant le passage au payant moins de 15 jours plus tard et leur annonçant le début des travaux de marquage au sol le même jour que la date de réception de la lettre, c'est à dire le 19 juin ! Comment expliquer ce retard dans l'envoi de la lettre ? Est-ce un manque de respect envers les habitants ou la crainte d'annoncer cette décision avant le 2nd tour des élections législatives ?*

Dominique LEBRUN précise qu'il n'y a évidemment pas de lien avec les Législatives ; si la Ville avait voulu en bénéficier sachant la satisfaction globale des habitants, elle aurait communiqué avant ces élections. Il y a eu effectivement des retards liés à quelques lourdeurs administratives pour la réalisation de ce document.

Crèche hospitalo-municipale Le Carrousel : *Cette crèche située à la maison de retraite LELEGARD accueille une quarantaine d'enfants, moitié des petits clodoaldiens, moitié des enfants d'agents hospitaliers du Centre hospitalier des Quatre Villes et risque de fermer. Lors du conseil de surveillance du 22 juin, vous auriez souligné le coût trop important de cette structure. Si nous sommes bien informés, elle doit fermer pour travaux entre 2018 et 2022. Mais les usagers et les représentants du personnel sont très inquiets et craignent qu'elle ne rouvre définitivement pas. Dans cette éventualité, pourquoi engager des travaux ? Vous auriez également assuré que des places seraient disponibles dans les autres crèches de la ville. Toutefois, ces crèches n'offrent pas la même amplitude horaire que Le Carrousel si nécessaire aux personnels hospitaliers confrontés aux horaires de travail décalés. Nous vous remercions de nous éclairer précisément sur les projets et l'avenir de cette crèche à court, moyen et long terme.*

Eric BERDOATI rappelle que la crèche Le Carrousel, ouverte en 1994, d'une capacité de 38 places, gérée par le Centre hospitalier des Quatre Villes, est située rue Laval dans le cadre de l'EHPAD Résidence Lelégard avec deux sites : la Maison du Parc et le Pavillon Laval. Le projet de réhabilitation pour la Maison de retraite Lelégard a été réussi, offrant des conditions de vie nettement améliorées pour les résidents. La Maison du Parc n'est quant à elle plus aux normes et n'est donc plus adaptée ; l'avis d'ouverture n'est que temporaire car les conditions de sécurité sont limitées. De plus, l'ARS (Agence régionale de santé) et le Conseil départemental, qui exercent une double tutelle sur cet établissement, ne souhaitent pas en financer la réhabilitation. Il a donc fallu trouver une solution avec le budget du Centre hospitalier. A côté de la Maison du Parc, il existe des logements sociaux en très mauvais état appartenant à l'office départemental d'HLM. L'ensemble pourrait être rasé et le terrain pourrait être revendu à un promoteur par le Centre hospitalier, propriétaire. Le produit de la vente servira au Centre hospitalier pour réhabiliter la dernière partie restante où est située la crèche. Des travaux vont donc être engagés sur la partie qui deviendra le futur EPHAD. Des habitations seront construites à la place de la Maison du Parc. Un peu plus de 1 200 salariés travaillent au Centre hospitalier auxquels sont réservées 21 places de la crèche. Il n'y a pas de changement dans son fonctionnement jusqu'en 2018. Ensuite, se posera la question de son devenir. La Ville ne souhaite plus une structure d'accueil de Petite enfance multiple car les coûts liés à l'amplitude horaire élargie, qui sont une nécessité pour le personnel hospitalier mais ne sont pas une demande des habitants, ne peuvent pas être supportés par le budget municipal. Le coût est beaucoup plus élevé que celui des autres crèches municipales. La ville réfléchit donc à une autre solution pour les places qu'elle détient actuellement dans cet établissement. .

Deux poids, deux mesures : *Comment expliquer que notre dernière tribune dans Saint-Cloud Magazine demandant au Maire de rendre public le montant des rémunérations, indemnités et autres avantages au titre de ses différents mandats, ait été portée à la connaissance des élus de la majorité qui y ont répondu dans le même numéro ? Il y a là une inégalité de traitement flagrante puisque les élus de la majorité ont accès en avance aux tribunes de l'opposition, l'inverse n'étant pas vrai, et peuvent se permettre d'y répondre un mois avant nous. Par ailleurs, nous attendons toujours votre réponse sur le fond Monsieur le Maire.*

Eric BERDOATI rappelle que depuis plusieurs mois il ne rédigeait plus d'éditorial dans Saint-Cloud Magazine, étant candidat aux législatives. En tant que Maire, il ne pouvait donc pas y répondre et c'est donc la majorité qui a répondu à sa place. Cette tribune sortait d'ailleurs quelques jours avant les élections législatives. Au regard de la jurisprudence et du règlement intérieur du Conseil municipal, il aurait pu être demandé à Saint-Cloud Rive gauche de changer le thème de sa tribune. C'est d'ailleurs la deuxième qui est publiée par Saint-Cloud Rive Gauche sur le même sujet. Sur le fond, le Maire indique qu'il ne préside pas le cimetière car c'est un service municipal ; s'il préside le conseil de surveillance du Centre hospitalier, il ne touche aucune indemnité car les présidences sont bénévoles, en application de la législation.



Compte-rendu analytique du Conseil municipal du 28 juin 2017

Légitimité : *Vous avez subi une lourde défaite lors des dernières élections législatives. Le candidat En Marche a réalisé dans notre circonscription, en tout cas au 1^{er} tour, le score le plus élevé des Hauts-de-Seine. Cette circonscription, imperdable pour la droite l'a pourtant été. Quelles conclusions en tirez-vous ? Certes, les députés En Marche n'ont pas été élus sur leur personne mais sur l'étiquette Macron. Vous ne pouvez pour autant éluder le fait qu'il y a eu un rejet conséquent des appareils politiques traditionnels. Quelles conclusions en tirez-vous sur votre manière de diriger la ville. Allez-vous faire comme si rien ne s'était passé ou cela va-t-il engendrer une modification des pratiques politiques ?*

Eric BERDOATI reconnaît bien évidemment qu'il a fait son score le plus bas depuis qu'il est élu. Il observe cependant que pour les deux tours de scrutin, il a fait le meilleur score des membres du parti Les Républicains dans les Hauts-de-Seine. Au deuxième tour, il a réussi à remonter la situation de façon assez forte sur la ville de Saint-Cloud avec 85 voix de retard - sur 10 200 suffrages exprimés - sur le candidat « En marche ». Selon un sondage, 64% des personnes qui ont voté « En marche » ne connaissaient pas le nom du candidat. Le vote Macron a été très fort dans le milieu urbain. Le phénomène est national. Des circonscriptions à droite depuis la seconde guerre mondiale ont basculé et le fait de rester à l'équilibre sur Saint-Cloud était extrêmement important. *« Ce qui est important en politique, c'est de rester constant, fidèle à sa famille politique même si l'on a des désaccords avec elle ; l'honneur du candidat est de se battre jusqu'au bout ».*

Thierry DIAI

Sauf erreur de ma part, une action judiciaire serait actuellement en instance pour faire annuler la résolution du 5 juillet 2012 qui a entériné la modification du PLU. Si cela est exact, M. Le Maire, pourquoi n'en avoir pas informé le Conseil municipal. A cet égard, je rappelle que vous n'hésitez jamais à vous servir des circonstances dès lors qu'elles vous sont favorables pour assoir votre image et je rappelle également que vous avez présenté, il y a peu, une résolution pour intenter une action judiciaire en diffamation (résolution que j'ai d'ailleurs votée). Subsidièrement, estimez-vous que le Conseil municipal était compétent pour voter la délibération relative au PLU en date du 5 juillet 2012 ? Quelles pourraient être les conséquences si cette action en annulation aboutissait ? Enfin, une action en demande d'inscription en faux serait également en instance. Qu'en est-il ?

Eric BERDOATI précise qu'il ne s'agit pas d'une action judiciaire mais d'une action relevant du droit administratif. Il s'étonne de la question de Monsieur DIAI qui s'interrogerait sur la légitimité du Conseil municipal à délibérer sur une délibération ! C'est la mission essentielle du Conseil municipal. Tous les conseils municipaux délibèrent sur leurs documents d'urbanisme. Après, qu'un élu ne soit pas en accord avec la délibération proposée, cela est tout à fait possible et n'a rien de choquant. Donc, le Conseil municipal était bien évidemment légitime pour délibérer sur le PLU comme sur toute autre délibération. Le PLU a été attaqué au tribunal administratif qui a rendu un jugement implacable. Il a débouté les requérants sur l'ensemble des moyens présentés, dont les motivations peuvent poser question. Ces derniers ont fait appel devant la Cour administrative d'appel. Il faut rappeler que le PLU qui a été adopté en 2012 a été modifié en 2015 par le Conseil municipal et n'a fait l'objet d'aucun recours. Quand la Cour administrative d'appel se sera prononcée, le Maire informera le Conseil municipal mais il n'est pas possible de faire des conjectures sur la procédure d'appel. Enfin, pour répondre à une insinuation d'écriture en faux, ce qui n'est pas le cas, dans les moyens de droit, il est contesté le plan fourni du Domaine national de Saint-Cloud, il appartiendra à la justice administrative de se prononcer. La Ville attend donc avec confiance la décision de la Cour administrative d'appel.

La séance est levée à 0h00

Le Maire

Signé le 4 juillet 2017

Éric BERDOATI



Compte-rendu analytique du Conseil municipal du 28 juin 2017